

MAIRIE DE COLOMBIER - FONTAINE (DOUBS)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 26 OCTOBRE 2017

Séance n° 30

Le vingt-six octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 18/10/2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

1. Danièle LEFEVRE (procuration Eric SAINTVOIRIN)
2. Olivier BONGEOT
3. Michel BARLOGIS (procuration Matthieu ROGGY)
4. Roland FRAISSE
5. Joël GEOFFROY
6. Liliane FOCK
7. Nathalie JEANNEY
8. Géraldine SPARAPAN
9. Gabriella HONORIO ACOLAT
10. René DJAKONI (procuration Marielle SIMONIN)
11. Céline HERRMANN
12. Christophe PRETAT

Absents excusés : Matthieu ROGGY (procuration à Michel BARLOGIS)
Eric SAINTVOIRIN (procuration à Danièle LEFEVRE)
Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)

Secrétaire de séance : Michel BARLOGIS

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 20/09/2017
2. Demandes de subvention :
 - Remplacement de 3 ordinateurs pour le Secrétariat de Mairie avec mise en réseau
 - Création d'une aire de jeux
3. Décisions modificatives (Budget Principal)
4. Admission en non-valeur (Budget Eau)
5. Création d'un point d'infiltration d'eaux pluviales secteur des Ouches – obligation d'élaborer un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et validation du BE pour le montage
6. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
7. Suppressions et créations de postes
8. Permis d'exploiter d'arbres martelés
9. Reconduction des garants du bois & Règlement affouage 2017 - 2018
10. Coupes de l'exercice 2018
11. Indice de fermage – location de pâturage

12. Dénonciation de la convention APL pour les appartements communaux rue des Ecoles

13. Intercommunalité :

- a) Avis sur la modification statutaire de PMA : compétences « Eau » et « Assainissement »
- b) Commission locale d'évaluation des charges transférées
- c) Mutualisation – Plateforme communautaire d'accompagnement des projets communaux –
Mise à disposition de personnel communautaire pour Colombier-Fontaine

14. Informations diverses

1. **Approbation du compte-rendu du procès-verbal du 20/09/2017**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

2. **Demandes de subventions**

- **Remplacement de 3 ordinateurs pour le Secrétariat de Mairie avec mise en réseau : demande de subvention au titre de la DETR**

Le matériel actuel a été acquis en 2013. Courant 2018, l'ADAT25 avec qui nous sommes partenaires, va équiper les communes d'un certificat RGS** qui permettra une dématérialisation complète.

Afin d'optimiser ce « passage obligatoire », Madame le Maire propose de renouveler les trois postes informatiques et d'installer un serveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- s'engage à réaliser et financer ces travaux, dont le montant estimatif s'élève à € HT,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
DETR (30 %) =
Fonds Propres (70 %) =
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

- **Création d'une aire de jeux – demande de subvention au titre du Développement Territorial et à la CAF**

La commune de Colombier-Fontaine souhaite investir pour ses enfants, adolescents et adultes pour une aire de jeux sur le village car actuellement, il n'existe plus de structures ni d'emplacement destinés à la détente.

L'estimatif du coût prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

- Deux jeux à ressorts et un camion de pompier pour enfants de 1 à 4 ans
 - Une structure conséquente pour enfants de 1 à 4 ans
 - Une structure conséquente pour enfants de 4 à 12 ans
 - Une double balançoire
 - Trois équipements sportifs (vélo, barres parallèles, barre de traction) pour adolescents et adultes
 - Deux bancs en pin
 - Un sol spécifique aire de jeux
- Soit un total **28 335 € HT** (34 002 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Conseil Départemental (24 % mais plafonné à 4 000 €)	4 000,00 €
Subvention CAF (10 %)	2 833,50 €
Fonds Propre (66 %)	21 501,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par voix POUR, voix CONTRE,
ABSTENTION

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- S'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 28 335 € HT
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018
- Sollicite l'aide financière des partenaires financiers potentiels,
- Sollicite l'ensemble des partenaires financiers potentiels afin d'obtenir l'autorisation de débiter les travaux avant l'intervention des décisions de subventions,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Clôture de la séance à